

Indicateur n° 1-5 : Efficacité des actions de prévention menées par la CNAMTS**Sous-indicateur n° 1-5-1 : Évaluation des actions d'information et/ou de communication à visée préventive**

Finalité : l'objet de cet indicateur est d'évaluer l'impact des actions d'information et/ou de communication réalisées par la branche AT-MP. Pour l'instant, seul le suivi de ces actions est possible.

Résultats : en 2011, les Caisses d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT) et les Caisses générales de sécurité sociale (CGSS dans les DOM) ont poursuivi leurs actions d'information et/ou de communication portant sur les thèmes du Plan national d'actions coordonnées (PNAC - cf. 2^{ème} sous indicateur) qui sont présentées dans le tableau suivant :

| Actions d'information et/ou de communication | 2009 | 2010 | 2011 | Objectif |
|--|---------------|---------------|---------------|-------------------------------|
| Actions de presse et publications | 53 | 131 | 153 | Impact le plus élevé possible |
| Salons | 7 | 16 | 20 | |
| Nombre de participants | - | 11 225 | 13 621 | |
| Taux de satisfaction des participants | - | 84 % | 89 % | |
| Colloques ou conférences débats | 204 | 190 | 201 | |
| Nombre de participants | - | 12 682 | 12 480 | |
| Taux de satisfaction des participants | - | 89 % | 90 % | |
| Autres manifestations | - | 64 | 67 | |
| Nombre de participants | - | 5 456 | 5 343 | |
| Taux de satisfaction des participants | - | 86 % | 85 % | |
| Marketing direct | - | 41 | 80 | |
| TOTAL | 264 | 442 | 521 | |
| Nombre de participants | 12 378 | 29 363 | 31 444 | |

Source : DRP - CNAMTS.

Au total, 521 actions de communication ont été réalisées par les caisses en 2011 sur les thèmes du Plan national d'actions coordonnées (PNAC) ; il s'agit d'actions de presse et de publications (153, dont 32 portent sur les risques cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), 28 sur les troubles musculo-squelettiques, 28 sur le risque routier, 25 sur le BTP et 40 sur les autres thèmes), de salons (20), de colloques ou conférences-débats (201) et de diverses autres manifestations et de type événements (67) et enfin de marketing direct (80). Ces actions de communication consolident leur progression par rapport à 2009 et 2010 (+ 18 % par rapport à 2010).

D'une façon générale, le taux de satisfaction des participants à ces actions de communication est très fort, entre 85 % et 90 % selon le type d'action. Plus de 31 000 personnes ont été sensibilisées par les différentes actions d'information et de communication de la branche AT-MP à la prévention des risques professionnels en 2011.

Construction de l'indicateur : cet indicateur recense les actions d'informations et/ou de communication de la branche AT-MP (les actions de presse et les publications, les participations à des salons, les colloques ou conférences débats, le marketing direct ou encore d'autres manifestations), le nombre de participants et leur taux de satisfaction. Cette communication fait l'objet d'une évaluation basée sur des référentiels communs.

Sous-indicateur n° 1-5-2 : Évaluation de l'impact du Plan national d'actions coordonnées

Finalité : cet indicateur vise à évaluer l'action du Plan national d'actions coordonnées (PNAC), mis en œuvre pour la première fois en 2009. Ce plan définit un socle d'actions communes, au niveau régional. Sa mise en œuvre s'appuiera sur des partenariats renforcés avec les autres acteurs de la prévention, notamment avec les services de santé au travail.

Résultats : les premiers résultats du PNAC 2009-2012 qui comprend 5 programmes sont les suivants :

| Programme | Indicateur | Valeur de l'indicateur 2009 | Valeur de l'indicateur 2010 | Valeur de l'indicateur 2011 | Objectif |
|--|---|---|-----------------------------|-----------------------------|--|
| Réduire les troubles musculo-squelettiques (TMS) | Indice de fréquence des TMS dans les secteurs d'activité ciblés | 4,16 | 4,37 | 4,73 | Stabilisation des indices de fréquence d'ici fin 2012 dans les secteurs ciblés |
| Réduire le risque cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) | Nombre de salariés soustraits au risque CMR | 2 000 | 8 905 | 25 000 | 100 000 salariés soustraits aux risques entre 2009 et 2012 |
| Prévenir le risque routier | % d'établissements ayant mis en place les 3 outils VUL | - | - | 60,2 % | 50 % des établissements de la liste ont mis en place les 3 outils VUL |
| Répondre à la forte demande de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) | % de contrôleurs (hors labo et CMP) ayant mené 2 actions d'information sur les RPS en entreprise | - | 232 % | 223 % | 100 % de contrôleurs |
| | Nombre d'intervenants internes et externes référencés par le réseau de la branche AT-MP pour agir sur les situations difficiles | 109 intervenants extérieurs et 140 contrôleurs de sécurité et ingénieurs conseils formés à l'évaluation des RPS | 200 intervenants extérieurs | | Doublement du nombre d'intervenants internes et externes référencés pendant la période 2009/2012 |
| Réduire la sinistralité dans 3 secteurs à haut risque | Taux de fréquence des AT graves dans les 3 secteurs concernés : BTP, grande distribution, intérim | 3,06 | 2,93 | 2,86 | -15 % du taux de fréquence des AT graves entre 2008 et 2011 dans les 3 secteurs concernés |

Source : Direction des risques professionnels – CNAMTS.

Troubles musculo-squelettiques (TMS)

En 2011, on observe un indice de fréquence des TMS de 4,73, en croissance de 8,2 % par rapport à 2010. L'importance de cette évolution est à tempérer compte tenu notamment de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs au risque TMS, qui a sans doute participé à favoriser la déclaration de cette pathologie. Cette situation incite à poursuivre les efforts de prévention pour maîtriser cette augmentation. Parmi une cible d'établissements à suivre sur la période de la COG ATMP, soit au moins 50 % d'établissements de plus de 50 salariés ayant eu au moins 3 cas de TMS reconnus entre 2005 et 2007, 804 entreprises sur 975 ciblées, ont produit un rapport de CHSCT montrant leur engagement dans un plan d'action TMS.

Risque cancérogène, mutagène et reprotoxique (CMR)

5 232 établissements ont engagé avec l'aide des CARSAT/CRAM/CGSS une action de prévention visant à substituer ou à défaut maîtriser à un niveau le plus bas possible le risque CMR. 77 267 salariés exposés à au moins un CMR dans les établissements ont été repérés, soit en moyenne 15 salariés exposés par établissement. 21 822 salariés ont été soustraits à au moins un CMR, soit 28 % de l'effectif initial exposé dans les établissements visités. En parallèle, les services de santé au travail ont été sollicités pour démultiplier cette action dans 1500 entreprises supplémentaires. Au total, l'action conjointe des CARSAT et des SSTI a permis de soustraire plus de 25 000 salariés à au moins un agent CMR.

Risque routier

Le programme risque routier du PNAC a une double finalité :

- développer l'approche de prévention du risque en mission lié à l'usage professionnel des véhicules utilitaires légers ;
- développer une approche spécifique de prévention du risque trajet domicile travail, incluant les petites et moyennes entreprises et exploitant les convergences et synergies possibles avec les politiques de mobilité durable.

A partir d'un objectif de cibler les principaux secteurs d'activité, entreprises et loueurs opérant pour des flottes importantes de VUL, notamment les secteurs concernés par une sinistralité importante, ce sont 311 entreprises qui ont mis en œuvre les 3 outils de prévention retenus :

- Cahier des charges « acquisition d'un VUL plus sûr »,
- Carnet de suivi et traçabilité de l'entretien des VUL,
- Référentiel de compétences pour un usage professionnel du VUL en sécurité.

72 % des entreprises ayant mis en œuvre ces 3 outils ont bénéficié d'aides financières.

Risques psychosociaux

Dans chacune des régions, les Caisses ont constitué un réseau de consultants et les équipes de contrôleurs de sécurité et ingénieurs conseils disposent également d'un support pédagogique pour présenter ces risques psychosociaux et les démarches de prévention à suivre lors de leurs rencontres avec les Comités hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT), les branches professionnelles ou des chefs d'entreprises.

Secteurs à forte sinistralité AT/MP : BTP, grande distribution et intérim

Sur les trois secteurs ciblés à forte sinistralité que sont le *BTP*, la grande distribution et l'intérim, on observe entre 2008 et 2011 une baisse du taux de fréquence des AT graves avec incapacité permanente de 11,52 %. Par secteur, cette baisse est de -13,36 % pour le *BTP*, - 4,85 % pour la grande distribution et - 10,91 % pour l'intérim. Pour le *BTP*, le réseau Prévention s'est mobilisé pour agir à la fois en direction des entreprises pour mettre en œuvre un socle commun de prévention sur les chantiers (protections/chutes de hauteur, manutention mécanique, hygiène), et agir en direction des Maîtres d'Ouvrages et leur Coordonnateurs Sécurité et Protection de la Santé (CSPS) pour optimiser l'organisation et la logistique des chantiers. Pour la grande distribution, les actions de prévention ont concerné :

- les chutes de hauteur des personnes ou les chutes d'objets ;
- les accidents liés à la circulation d'engins et à l'incendie dans les réserves en supermarchés et hypermarchés ;
- les accidents liés à la manutention manuelle de marchandises (palettisation/dépalettisation) dans les réserves en supermarchés et hypermarchés.

Pour l'interim, avec environ 2 500 visites effectuées dans les EU et autant dans les ETT, l'objectif qui consistait à obtenir une visibilité nationale sur la gestion de la santé au travail des intérimaires est largement atteint. Ces visites ont permis de dégager les thèmes majeurs d'actions qui devront être mis en œuvre dans les entreprises utilisatrices et les entreprises de travail temporaire.

Construction des indicateurs : l'indice de fréquence des TMS pour 1 000 salariés dans les secteurs d'activité ciblés est calculé en rapportant le nombre de sinistres en premier règlement observés aux tableaux 57A, 69A, 79A, 97A et 98A au nombre de salariés de ces secteurs, multiplié par 1 000. Afin de tenir compte des TMS imputés au compte spécial, ils ont été réaffectés aux différents secteurs professionnels au prorata de leur distribution hors compte spécial.

Le taux de fréquence des AT graves pour un million d'heures travaillées dans les 3 secteurs ciblés à plus forte sinistralité (BTP, grande distribution, intérim) est défini par le nombre d'accidents donnant lieu à incapacité permanente (IP) ou à décès imputés au compte employeur pendant l'année écoulée rapporté au nombre d'heures travaillées cette année, multiplié par un million.